

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON**

Envoyé en préfecture le 21/10/2021
Reçu en préfecture le 21/10/2021
Affiché le
ID : 065-246500573-20211019-2021_117-DE

L'an deux mille vingt et un, le 19 octobre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 12/10/2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 43 Nombre de suffrages exprimés : 48 Votes Pour : 48 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Budget principal – DM n° 4 N° 2021-117
--	--

Présents (43) : GUILBERT-VIARRIEU Annie, GOUBE Nicole, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, VIDAILLET Jocelyne, MALERE Hélène, GIRON Julienne, DESCOUENS Bernard, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, PETIT Caroline, BRUNET André, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, CLIMENT Emmanuel, ROBIN Isabelle, BRUN Didier, HELARY Yann, OZUN Benjamin, AIZIER Philippe, BOURREC Christophe, DARAN René, MIR André, SALAT Jacques, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : BLASCO Sabine, DILHET Sylvie

Absents (14) : MOUNIQ Jean, GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, PAUCIS Jean, BESSONE Michel, ESCOULA Bernard, MUR François, RAHALI Sabine, GAY Eric, ACCHNI Nicole, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie, DELOM Christian

Procurations (5) :
 DUNAN Anne à DESMARAIS Nadine
 BALAGNA Patrice à ROBIN Isabelle
 LACAZE Noël à PELIEU Michel
 NARS Aline à MIR André
 FORTINE Didier à ISOART Jean-Michel

Isabelle ROBIN a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président expose la nécessité de modifier les autorisations budgétaires initiales :

- A la demande de Monsieur le Trésorier, le reversement de la taxe de séjour s'impute sur le compte 7398 chapitre 14 et pas sur le compte 6558 chapitre 65.

BUDGET PPAL CCAL 2021 - DM n°4					
Chap	Article	Désignation	Total Budget	Plus/Moins	Nouveau total
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses de fonctionnement			Part reversée au CD65		
014	7398	Reversement, restitution et prélèvements divers - S11028	32 439,00	354 220,00	386 659,00
65	6558	Reversement taxe de séjour - Contributions obligatoires - S11028	412 321,00	354 220,00	58 101,00
Reversement EPIC Louron (200 000€), EPIC P2V (158 000€ de 2020) + 54 321€ de 2021					

Le bureau communautaire réuni le 5 octobre a émis un avis favorable.

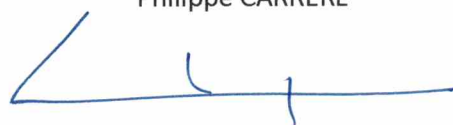
Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires d'approuver cette proposition.

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide :

- D'approuver la proposition de modification des inscriptions budgétaires telles que présentées par Monsieur le Président ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU